Image not found or type unknown

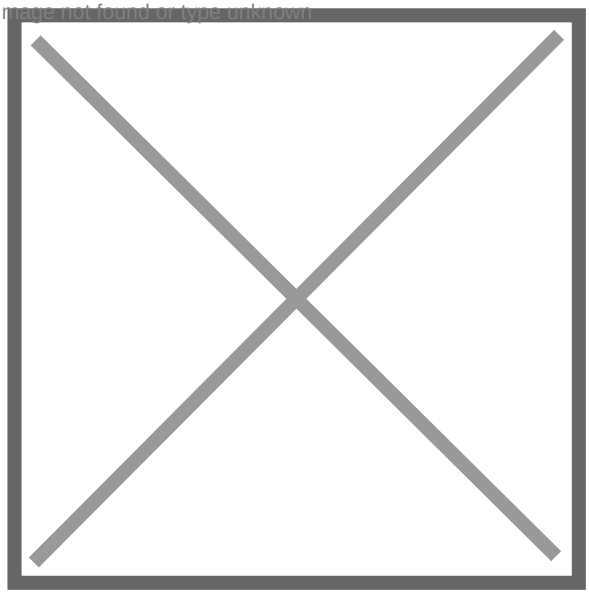

Site internet - Instant gagnant

Par **Adisma**, le **17/11/2015** à **11:52**

Bonjour,

j'aurai aimé savoir si la création de site internet de type "instant gagnant" est autorisé en France. Sous quelles conditions ?
Y-a-t'il des choses à savoir ? A éviter ?

Le site d'instant gagnant serait payant, sans obligation d'achat.
L'idée serait d'avoir une monnaie virtuelle (exemple : des tickets). Chaque ticket permettant de participer à l'instant gagnant.
Ces tickets pouvant être obtenus gratuitement (de façon très limitée), mais aussi en payant.

Merci d'avance !

Par **Adisma**, le **18/11/2015** à **16:25**

Sinon, une idée d'où je pourrai me renseigner gratuitement ?

--

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés